Point d'actualités Coronavirus Italie au 14 avril FAM d'après informations SER / CAA de la zone

Résumé:

Le bilan sanitaire du jour (14/04 à 18h00) en Italie est le suivant : 162 488 personnes contaminées (+2972) dont 37 130 personnes guéries (+1695) et 21 067 personnes décédées (+602).

Agriculture-agroalimentaire

Ministère de l'agriculture : pistes de nouvelles mesures (secteur porcin, horticole, travail saisonnier) et demandes adressées à la Commission sur le stockage privé

La ministre de l'agriculture a rencontré aujourd'hui les assesseurs à l'agriculture des différentes régions, afin de faire le point sur les mesures mises en œuvre : mesures prévues dans le décret « Cura Italia », réponses à l'urgence alimentaire, réponses à la pénurie de main d'œuvre, lutte contre les pratiques déloyales, interventions en faveur des filières, avances PAC). Les mesures à venir ont également été discutées : secteur horticole (fonds d'indemnisation à inclure dans le prochain décret « Cura Italia bis »), secteur porcin (intervention sur les jambons et analyse de l'opportunité d'augmentation de la compensation TVA), travail saisonnier (possibilité d'établissement d'une liste d'inscription en ligne pour les volontaires, gérée par le ministère de l'agriculture en partage avec le ministère du travail, les régions, les centres pour l'emploi, les organisations agricoles).

La ministre indique par ailleurs avoir envoyé à la Commission européenne un courrier approuvé et préparé avec les régions, pour activer le stockage privé des fromages, du beurre, du bœuf, du porc, des ovins et des caprins. Dans le prochain décret-loi, la ministre proposera un fonds de compensation d'une partie des frais de stockage et d'affinage des fromages destinés à être mis sur le marché après leur fabrication.

Fruits et légumes : les organisations demandent de la flexibilité dans la mise en œuvre des programmes opérationnels

Dans un courrier adressé à la ministre Bellanova, plusieurs organisations professionnelles du secteur des fruits et légumes estiment que l'acte d'exécution que la Commission a présenté sur les dérogations prévues dans la mise en œuvre de la PAC va dans le bon sens mais est insuffisant en matière de mesures de marché, en particulier en ce qui concerne le régime d'aide aux fruits et légumes. Elles plaident donc pour des dérogations extraordinaires dans la gestion d'urgence des programmes opérationnels 2020, applicables à tous les pays producteurs touchés par la crise : augmentation jusqu'à 70 % du cofinancement des mesures des programmes opérationnels, flexibilité dans les conditions de modification, de rapport et d'équilibre des programmes, laissant suffisamment de faculté aux OP pour concentrer les ressources sur une mesure unique ou de consacrer plus d'un tiers des ressources aux mesures de crise. Les organisations estiment que ces demandes pourraient être accordées sans surcoût car dans le respect du plafond d'aide de 4,6 % de la valeur de la production commercialisée.

Restauration hors domicile:

• Difficultés du secteur de la restauration collective

Le secteur de la restauration collective (scolaire, entreprises, hôpitaux) en Italie compte 97 000 employés. Actuellement, la restauration collective en entreprise fonctionne partiellement (25 000 employés au total, dont beaucoup sont au chômage partiel), mais la restauration scolaire (41 000

employés) est à l'arrêt complet. Le secteur estime une perte de chiffre d'affaires d'environ 30 % et une réduction des marges de 50 %. Habituellement, les mois de février, mars et mai sont les plus rentables et permettent normalement de compenser la baisse d'activité constatée entre juin et septembre pour cause de vacances scolaires et de congés.

Les entreprises de la restauration collective procèdent à des réorganisations à la fois pour adapter leurs coûts au niveau d'activité limité, mais aussi parfois afin de modifier leur plan d'activité pour pouvoir fournir de nouveaux types de services, comme la préparation de colis alimentaires distribués par certaines municipalités.

Mais face aux pertes déjà subies et en raison d'une reprise qui risque d'être lente et sous contraintes, les représentants de la restauration collective demandent des mesures de soutien appropriées : prolongation des filets de sécurité sociale jusqu'à la reprise totale des activités, report temporaire de l'ouverture des marchés publics avec possibilité de différer l'amortissement sur une plus longue période, suppression des impôts locaux et sur les déchets, report des échéances fiscales et sociales jusqu'à la reprise.

Appel à l'aide des grossistes fournisseurs

Afin de faire face à l'arrêt d'activité liée à l'épidémie, certains grossistes spécialisés dans la fourniture de la restauration hors domicile se sont réunis au sein d'une association dénommée GH (Horeca Wholesalers). Le secteur compte plus de 1800 entreprises en Italie, pour un chiffre d'affaires de 11 Md€. L'association a mis en évidence l'impact économique de la crise (baisse de chiffre d'affaires de 90 %). Elle craint aussi que, dans ce contexte, d'importants acteurs étrangers pénètrent sur le marché italien des produits alimentaires destinés à la restauration hors domicile.